



**HARAS  
NATIONAL  
HENNEBONT**  
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 056-200008696-20241025-DEL\_202420-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du  
22 octobre 2024

DEL\_202420

#### Objet de la Délibération

#### DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT - COMPTE-RENDU

Suite à la convocation en date du 14 octobre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 22 octobre 2024 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence d'André HARTEREAU, Président du Syndicat.

#### Etaient présents :

Aurélie MARTORELL, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Sophie PALANT-LE-HEGARAT, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART

#### Absente excusée ayant donné pouvoir :

Anne JEHANNO donne pouvoir à Stéphane LOHEZIC

#### Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Gaëlle LE STRADIC

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT**

**SEANCE DU COMITE**  
**DU 22 OCTOBRE 2024**

**DELEGATION DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT - COMPTE-RENDU**

Par délibérations en dates des 12 novembre 2020, 14 décembre 2022 et 10 octobre 2023, le Syndicat Mixte a délégué une partie de ses pouvoirs au Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales et des statuts du Syndicat Mixte.

Les actes pris dans le cadre de cette délégation sont les suivants :

**OCCUPATION**

- Convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec Lorient Agglomération - Avenant n° 1

**MARCHES PUBLICS (voir tableaux annexés)**

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10 ;  
Vu la délibération du 12 novembre 2020 ;  
Vu la délibération du 14 décembre 2022 ;  
Vu la délibération du 10 octobre 2023 ;

Article unique : **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Comité.

---

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

  
**André HARTEREAU**

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT - MODIFICATION**

Objet du marché	Numéro de marché	Nature de la modification	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Ville	Montant initial marché HT
MOE - Restauration de l'écurie n°7 pour le Haras National d'Hennebont	19002	Avenant	2-Pus value	Atelier ArP' Architecture & Patrimoine	Nantes	68 585,00 €

## COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT - MARCHES

Objet du marché	Numéro du marché	Lot	Durée du marché	Titulaire	Catégorie
MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE					
Acquisition d'un tracteur compact avec cabine	24002	Marché unique	4 mois	MS Equipement	24